



CTMEN du 27 novembre 2020

Déclaration liminaire de la FSU

Cette séance du comité technique de l'Éducation nationale se tient alors que le ministre de l'Éducation nationale est au centre d'une affaire qui crée la polémique depuis une semaine. Il est soupçonné d'avoir utilisé les moyens de l'État et sa position de pouvoir pour manipuler la démocratie lycéenne. Le but aurait été de tenter de contrer le rejet majoritaire, tant par les personnels que par les usagers, de la réforme du baccalauréat. S'ils étaient avérés, les comportements révélés par la presse, attribués soit au ministre, soit à certains hauts-fonctionnaires, mettraient en lumière un manquement à l'obligation de probité qu'exige le service de l'intérêt général.

Pour la FSU, toute la lumière doit être faite sur cette affaire. Elle attend qu'une enquête administrative indépendante soit diligentée sans délai, car elle porte atteinte à l'image de notre ministère, et par là-même à la dignité de tous ses personnels.

Il s'agit là d'une nouvelle marque du mépris pour les organisations syndicales, et plus largement pour les corps intermédiaires, qui caractérise la pratique du pouvoir depuis 2017.

La FSU tient tout particulièrement à dénoncer les propos scandaleux et irresponsables que le ministre a tenu à l'endroit d'un de ses syndicats nationaux, visant à remettre en cause son indépendance, qui plus est en convoquant des pseudos-concepts de caractérisation politique aussi hasardeux et creux que sans fondements, reprenant une mauvaise recette de communication employée quelques jours plus tôt à l'endroit de l'université, instrumentalisant l'attentat dont Samuel Paty a été la victime à des fins politiciennes.

Cette affaire ajoute au discrédit du ministre et de sa politique éducative qui met à mal depuis trois ans maintenant l'organisation scolaire et dégrade les conditions d'exercice des métiers comme celles d'études et de réussite des élèves.

Le ministre n'a eu en effet de cesse d'empiler les réformes vécues comme autant de renoncements aux missions premières de l'école. Citons :

- la réforme des lycées qui individualise les parcours des élèves et renvoie au local le baccalauréat dont il minimise le caractère national pour instaurer l'évaluation permanente des élèves (E3C, enseignements de spécialité...) ;
- la mise en œuvre de Parcoursup qui amplifie les mécanismes de sélection et de discrimination sociales et scolaires ;
- la réforme de l'enseignement professionnel qui réduit fortement toute perspective de poursuite d'études aux élèves qui en sont issus en mettant en œuvre une véritable déprofessionnalisation des diplômés ;
- la procédure d'évaluation des EPLE qui constitue un dispositif de plus pour une mise en concurrence des établissements et qui contribue à l'affaiblissement des instances internes de démocratie.

Et quand il affiche des mesures qui iraient dans le bon sens, comme le dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire, il les finance par la suppression des postes d'enseignants surnuméraires dans le premier degré et d'emplois de professeur devant élèves dans le second degré.

Quant à la direction d'école, le ministère a enfin fait des annonces. Nous sommes loin d'une amélioration réelle des conditions de travail et de rémunération promises à l'ensemble des directeurs et directrices. Les 900 ETP consacrés aux écoles de moins de 4 classes ne sont pas sanctuarisés, ce qui explique les absences de décharges malgré les engagements pris. Et les 44 500 directrices et directeurs d'école ne verront pas leurs quotidiens professionnels sensiblement modifiés par les 600 ETP "nouveaux" affichés pour les décharges. La revalorisation promise pourrait se solder, selon le scénario choisi, par une prime, de 200 à 575 € modulés selon le nombre de classes. Cette proposition, pouvant conduire à une baisse de revenus des directrices et directeurs par rapport à cette année, est inacceptable.

La FSU est très inquiète des premiers éléments concernant l'éducation prioritaire. La volonté du ministère de mettre en place des contrats locaux d'accompagnement assortis à des objectifs pédagogiques et d'allocation de moyens risque d'augmenter toujours plus les inégalités territoriales, de déroger aux droits des personnels et de renforcer les aspects injonctifs du pilotage des établissements éligibles. De plus la finalisation de la carte de l'éducation prioritaire, en y intégrant les lycées généraux et technologiques et professionnels et les écoles orphelines, relève toujours de l'arlésienne.

Pour la FSU, cette politique très largement rejetée par les personnels ne fait que confirmer le retour à une forme d'élitisme appuyé sur un tri social. La réussite selon le ministre n'est décidément pas pour tous les élèves, tant sa politique fige les inégalités, voire les renforce.

La FSU réaffirme que, si l'école tient, c'est parce que ses personnels font front, dans les classes, dans les écoles, collèges et lycées, dans les services, partout sur le territoire.

Jamais un ministre n'aura été aussi injonctif. Méthode de lecture publiée par le MEN, circulaires, vademecum et guides sans valeur réglementaire pleuvent et formalisent la vision pédagogique ministérielle descendante et méprisante de la professionnalité des personnels. Cette vision tient aussi en un retour à des fondamentaux étriqués « lire, écrire, compter, respecter autrui » tournant le dos à la construction d'une ambitieuse culture commune.

Dans cette situation de discrédit fort du ministre exprimé dans l'ensemble de la communauté éducative, la FSU interroge sa crédibilité à continuer d'être l'interlocuteur des personnels et sa capacité à engager une politique éducative dans l'intérêt de tous les élèves et les jeunes.

Et il en est de même pour les prétendues promesses de revalorisation faites depuis 2017 et dont le dévoilement des mesures envisagées, dont l'une d'elles est à l'ordre du jour de ce CTMEN, montre combien celles-ci sonnent creux.

Concernant les mesures annoncées, non seulement, elles ne concernent pas tous les personnels, mais elles ne compensent même pas les pertes de pouvoir d'achat induites pour toutes et tous par la poursuite insensée du gel de la valeur du point d'indice au regard de l'inflation, auxquelles s'ajoute pour les personnels recrutés récemment la non-compensation de l'augmentation de la CSG. Bref, il y a une forme de miroirs aux alouettes qui contribue là aussi renforcer la colère de l'ensemble des personnels.

Concernant la prime d'équipement informatique dont la définition réglementaire est soumise à l'avis de ce CTMEN, la FSU réaffirme que la somme doit être augmentée significativement et que la liste des éligibles doit être élargie. Elle rappelle que, même si quelques progrès ont pu être réalisés du fait de la crise sanitaire et d'une mise en œuvre massive du télétravail, les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé doivent être dotés d'équipements nomades complets, de qualité, correctement maintenus et répondant à tous les besoins, dès lors que l'exercice de leurs fonctions l'exige.

Concernant la rémunération des AESH, la FSU, avec l'ensemble des organisations syndicales, a écrit au ministre pour lui rappeler de tenir ses engagements pris à la faveur des déclarations sur l'école inclusive et l'affichage de faire du handicap une priorité du quinquennat.

La FSU continue d'affirmer que, pour être au rendez-vous d'un « Grenelle », ce sont bien les carrières et les rémunérations de tous les personnels de l'éducation, de tous les métiers, qui doivent être revalorisées. La FSU réaffirme la nécessité d'une loi de programmation pluriannuelle ambitieuse pour ce faire.

Le discrédit du ministre intervient dans une actualité qui montre aussi les carences en matière de politique éducative dans la gestion de la crise sanitaire.

Alors que la FSU alerte depuis le printemps dernier de la nécessité de procéder à des recrutements à la hauteur des besoins, tant pour faire face au surcroît d'activité lié à la crise sanitaire que pour renforcer les moyens pérennes, le ministère choisit le recours à la précarité. Alors qu'il est possible de recruter des fonctionnaires par le recours aux listes complémentaires des concours 2020, c'est 6000 contractuel-les qui seront recruté-es dans le premier degré, que des contrats courts s'achevant avec les vacances d'hiver. Dans le second degré, ce ne seront que 8000 AED supplémentaires qui seront recrutés sur la même période.

Il est exact que les vies scolaires sont sous-dotées alors même que les effectifs d'élèves n'ont cessé d'augmenter depuis des années. À ces conditions de travail et d'emploi dégradées s'ajoutent des salaires bien trop faibles, une exclusion de la prime REP/REP+... La FSU soutient leur action et leur grève du 1^{er} décembre prochain.

Concernant le plan de relance, en période de crise économique majeure et alarmante, le gouvernement et le ministre font le choix irresponsable de renforcer les moyens financiers pour développer l'apprentissage en finançant à tout crin les entreprises sans conditionnalité en termes de formation solide diplômante et qualifiante alors que le diplôme reste un rempart majeur contre les risques du chômage. Sans plan d'investissement massif, le ministère de l'Éducation nationale est le grand perdant !

Enfin, la FSU ne peut que se féliciter d'opérations de dépistage même annoncées à grand renfort médiatique. Mais en exigeant que les infirmier-es sacrifient leurs missions devant élèves pour se consacrer à des tâches administratives et de saisie dans le système d'information pour le dépistage Covid pour l'ensemble des résultats qu'ils soient positifs ou négatifs, que les choses s'amélioreront. Le ministre feint d'ignorer d'une part que la jeunesse est la génération qui souffre le plus du confinement et la plus pénalisée par l'épidémie et d'autre part que les infirmier-es scolaires sont les infirmier es des élèves et non des personnels des établissements publics et privés. Les jeunes sont demandeurs en priorité de consultations infirmières sur leur lieu de vie, l'école, pour lutter contre les effets sévères et durables de la pandémie (anxiété, angoisse, dépression...). Le ministre feint aussi d'ignorer que le nombre d'infirmier-es est notoirement insuffisant.

L'intérêt général appelle à ne laisser aucun élève sans accueil, sans écoute, sans réponse à ses besoins de santé lorsqu'on sait les conséquences délétères que cela engendre sur sa réussite scolaire mais également à l'échelle de sa vie.